ENG246 - Information et communication pour l'ingénieur - Oral probatoire

Valide à partir du 01-09-2024

Code : ENG246

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

Responsabilité nationale : EPN01 - Bâtiment et énergie / 1

Contact national :

EPN01 - Énergétique

292 rue St Martin
75003 Paris
01 40 27 21 65
Magali Pacaud et manuel Corazza
energie@cnam.fr

Présentation

Prérequis

- Cette UE est accessible exclusivement aux élèves inscrits à l'Ecole d'Ingénieurs du Cnam. Son obtention est un préalable à la préparation du mémoire d'ingénieur.
- Elle est obligatoire et ne peut être obtenue par VES ou VAE que dans le cas d'une validation totale du diplôme d'ingénieur de la spécialité concernée.

Objectifs pédagogiques

Savoir maîtriser l'information spécialisée :

- Chercher l'information, l'évaluer, la valider
- Produire et communiquer l'information.

Savoir communiquer en situation professionnelle par écrit et à l'oral.

Compétences

- La capacité à synthétiser l'information technique et scientifique sous forme écrite et orale.
- La capacité à présenter et défendre son travail devant un public professionnel averti.

Programme

Contenu

Cette UE est organisée en deux parties :

- **La première partie** est consacrée à l'acquisition des savoirs et savoir-faire en information et communication pour l'ingénieur et regroupe les élèves de plusieurs spécialités, si nécessaire.
- **La seconde partie** est l'application à un sujet de la spécialité des compétences acquises dans la première partie et conduit à un document écrit et une soutenance. Cette partie fait l'objet d'un suivi tant du point de vue des techniques de la documentation que de la spécialité.

Modalités de validation

- Mémoire

Description des modalités de validation

- Les modalités de validation sont définies par spécialité mais comportent obligatoirement la rédaction d'un document de synthèse et une présentation orale devant un jury présidé par un professeur de la spécialité.
- Nul ne peut se présenter à l'évaluation de cette UE plus de trois fois.